

Bulletin d'adhésion (article 5 – b)

Je, soussigné(e) :

NOM :

Prénom :

Demeurant :

Adresse mail :

Téléphone :

Déclare adhérer à l'Association « **Aide aux Victimes du Loiret** » et d'en respecter les statuts.

Montant de la cotisation : **15 euros**

Fait à :

Le :

Signature :

Article 2 : L'association a pour objet :

- De favoriser auprès des victimes d'infractions pénales la connaissance de leurs droits et de les informer pour l'obtention d'une réparation effective de leur préjudice ;
- De leur expliquer les démarches privées, administratives ou judiciaires à entreprendre ;
- De les faire bénéficier d'un accompagnement psychologique et de les orienter, si nécessaire, vers des thérapeutes ;
- De mettre à disposition auprès des autorités administratives et judiciaires les compétences et l'expertise de l'association ;
- Et, d'une façon générale, proposer aux autorités administratives, judiciaires, ou autres, tous services et prestations en rapport avec les moyens et compétences du personnel de l'association.

Article 5- b : Est membre adhérent, toute personne physique ou morale ayant signée le bulletin d'adhésion marquant ainsi sa préoccupation pour les victimes et l'objet de l'Association en particulier. L'adhésion entraîne l'acceptation des présents statuts et ses objectifs ainsi que le paiement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé en assemblée générale. Pour avoir le droit de vote le membre adhérent doit s'être acquitté de sa cotisation.